



PROCES VERBAL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 avril 2026

Présents, Mme BIXEL Corinne, Mme Alizée BRANA, Mme Monique GIRARD Mme Monique PARRET, Mme Lisa REYNAL, Mme Arlette RIVAUT, M. VIGUIÉ Marc.

**Absents : Mme MOLINERO Marie-Carmen a donné pouvoir à M. VIGUIÉ Marc
Mme Élisabeth MARSETTI a donné pouvoir à Mme BIXEL Corinne**

Secrétaire de séance : Mme Corinne BIXEL,

En préambule

Le président rappelle aux nouveaux délégués le rôle du CCAS

Le Président rappelle les actions que le CCAS conduit :

- Banque alimentaire
- Aides permis de conduire
- Aides exceptionnelles
- Aide ADLSH.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2026

Les délégués n'ont pas de remarques à formuler sur le procès-verbal qui a été soumis à leur approbation.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ouvre donc la séance

1. Délibération vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Le président fait le bilan de l'année écoulée et présente le compte financier unique qui regroupe depuis cette année le compte administratif du CCAS et son contrôle le compte de gestion tenu par la DGFIP

Les recettes sont de 7 354,90 € et les dépenses de 8 844,49 €

Soit un déficit de 1 489,59 € pour l'exercice 2025. Ce déficit s'explique par le fait que la commune en 2025 n'a pas versé au CCAS la subvention qui lui permet de fonctionner.

En 2026 la commune prévoit de combler ce déficit dans le cadre de la subvention annuelle. Il se retire pour le vote du CFU.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération affectation de résultats

Avant de procéder à l'affectation des résultats le Président rappelle les éléments qui la compose. Il revient sur l'absence de versement de la subvention en 2025 qui entraine un déficit cumulé sur l'année 2024 et 2025 de **3263,25 €**

Il annonce que ce déficit doit donc être inscrit en préalable sur le budget primitif de 2026.

Tenant compte de cette contrainte, il procédé au vote de cette affectation de résultats

Celle-ci est adopté à l'unanimité

Délibération vote Budget Primitif 2025

Le Président rappelle que le budget primitif intègre le déficit affecté de **3263,25 € en dépense préalable**

La commune pour ramener les comptes à l'équilibre a programmé le versement d'une subvention de 16 500 €. Toutefois ce dernier rappelle qu'il faut avoir pour objectif de contraindre les dépenses de l'année aux alentours des 8 000 € pour retrouver un équilibre de fonctionnement compatible avec les finances communales.

Le budget primitif est présenté à l'équilibre avec un budget établi à 16 500 €

Soumis au vote

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Questions diverses

Modifications des modalités d'attribution de la participation de la commune de Louchats aux voyages scolaires du collège François Mauriac de Saint Symphorien.

Au lieu de verser l'aide de la commune au collège nous devons l'attribuer directement aux familles.

Pour adapter la délibération actuelle, nous serons conduits convoquer une réunion sur ces nouvelles procédures et l'adoption d'une délibération adaptée n'ayant reçu le courrier du collège qu'aujourd'hui!

La séance est levée à 21h45

Le Président du CCAS
Marc VIGUIÉ



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.